

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 64
Hebdomadaires régionaux de Chaudière-Appalaches

**Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire
à Saint-Cyrille-de-Lessard**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 29 MARS 2005

Québec, le 15 mars 2005. - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. François Lafond, président, et de M. John Haemmerli, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny*. L'audience publique aura lieu le 29 mars 2005 à 19 heures et se tiendra au Centre des loisirs de Saint-Cyrille-de-Lessard situé au 295, rue Principale. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 26 avril 2005 à 19 heures, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 28 juillet 2005, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Saint-Cyrille-de-Lessard, 282, rue Principale ;
- Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, 282, rue Principale ;
- Bibliothèque Marie-Bonenfant, 7b, Place de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli ;
- Municipalité de L'Islet, 156, 5^e avenue.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny propose d'établir un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard. La zone retenue pour le futur lieu se situe en bordure de la route 285, à 7,5 kilomètres environ au sud du secteur urbain de Saint-Cyrille-de-Lessard. Selon la Régie, le lieu d'enfouissement pourrait desservir 17 municipalités des MRC de L'Islet et de Montmagny faisant partie de la Régie. Le projet pourrait permettre également d'accueillir les matières résiduelles des municipalités membres de la Régie de l'Islet-Sud de la MRC de l'Islet ainsi que les matières résiduelles de Saint-Roch-des-Aulnaies.

La capacité d'enfouissement du nouveau lieu serait de 1 362 000 m³ (885 000 tonnes), qui répondrait aux besoins régionaux d'environ 40 000 habitants pour une période de 25 ans à un rythme annuel d'enfouissement autour de 37 000 tonnes métriques. Si les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles prévus aux plans de gestion des matières résiduelles des deux MRC étaient atteints, les quantités enfouies annuellement pourraient diminuer à 22 700 tonnes métriques et la durée de vie du lieu serait alors de 38 ans.

Le projet inclut l'imperméabilisation du sol où seraient déposées les matières résiduelles par la mise en place d'une double membrane. Il comprend aussi l'aménagement d'un système de collecte et de traitement des eaux de lixiviation. L'enfouissement des matières résiduelles se ferait en surélévation sur une hauteur maximale d'environ 14 mètres par rapport au terrain naturel.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec madame Suzanne Bouchard, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec madame Marielle Jean, conseillère en communication, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : les-st-cyrille@bape.gouv.qc.ca.

Source : Marielle Jean
Conseillère en communication
(418) 643-7447 poste 535 ou 1 800 463-4732
les-st-cyrille@bape.gouv.qc.ca.